



Villeurbanne le 23 Novembre 2020

Alternatives industrielles intersyndicales

**La direction doit prendre en compte nos propositions
L'état français doit imposer à GE de revoir son plan
de destruction de la filière énergétique en France**

Les organisations syndicales ont beaucoup travaillé sur des solutions alternatives au projet de restructuration de la direction qui prévoit de supprimer 634 emplois en France.

Le projet de la direction est uniquement financier, et prévoit le transfert de sites de production en Italie et en Chine, de l'ingénierie et de la R&D en Inde. Ce projet est risqué industriellement et dépossède la France de compétences essentielles à notre indépendance énergétique et à la transition écologique

Il condamne, à terme, le site centenaire de Villeurbanne, pourtant centre de compétences mondial de l'appareillage électrique haute tension !

La direction doit revoir son projet en tenant compte de nos propositions :

- Maintien d'un centre de compétences Disjoncteurs de Générateur à Villeurbanne
- Maintien et consolidation d'une activité disjoncteur LT à Villeurbanne de 72 à 800kV
- Transfert des activités SERVICES de FHV sur le site de Villeurbanne
- Maintien des effectifs et de budgets R&D à ARC-CERDA
- Maintien de l'activité CMO (Transformateur Optique) sur le site de Villeurbanne

**Le gouvernement doit imposer à GE de revoir sa copie
Demander des comptes sur l'utilisation des aides publiques
Bruno Lemaire dit qu'il n'accepte pas les plans d'aubaines...
C'est le moment de hausser le ton et soutenir l'industrie française !**

Depuis lundi, les salariés sont en grève totale et reconductible pour exiger que la direction accepte les propositions alternatives permettant de sauver des emplois et des compétences en France

**Mardi 24 Novembre se tient au Mercure de Lyon Perrache
la première réunion de négociation sociale du Plan de restructuration.**

**Nous appelons l'ensemble des salariés à se rassembler à 10h
Hôtel Mercure Lyon Centre Château Perrache**

12 cours Verdun Rambaud – Lyon

Départ à 9h de l'entreprise, on prendre le métro à Cusset.

Ou à 10h directement devant l'hôtel.

Pour être autoriser à se déplacer pendant le confinement il faut :

-Prendre le tract avec soi qui est la justification de la manifestation

-Remplir une fiche de déplacement en cochant la première case.

<https://www.interieur.gouv.fr/content/download/124831/999556/file/30-10-2020-attestation-de-deplacement-derogatoire.pdf?xtor=AD-322>

ATTTESTATION DE DEPLACEMENT DEROGATOIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. : _____

Né(e) le : _____ à : _____

Demeurant : _____

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

Note : les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir d'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considérés entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

1. Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.

Note : à utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

**POUR NOS EMPLOIS, NOS INDUSTRIES,
NOTRE ÉNERGIE, NOTRE PLANÈTE.**



MARDI 24/11

A 10H - PERRACHE/MERCURE



Cfdt:
métallurgie

